

NOTE D'INFORMATION

n° 26.26 – Juin 2026

INSERJEUNES
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Élodie Lemaire, Tess Perrin DEPP-A1,
Emeline Jounin, Dares
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2023 59 % sont en emploi salarié en juillet 2025

- En juillet 2025, soit deux ans après leur sortie d'études en 2023, 59 % des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié : 51 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public. L'insertion entre 6 mois et 24 mois augmente de 13,7 points, mais est inférieure de 2,3 points à celle de la génération précédente 24 mois après leur sortie d'études, en lien avec la situation du marché du travail. L'accès à l'emploi à durée indéterminée des lycéens professionnels sortant d'études augmente de 9,5 points entre 6 mois et 24 mois, s'établissant à 27 %.



59 % en emploi
salarié deux ans
après la sortie d'une
formation de niveau
CAP à BTS

- 2,3 points
par rapport au taux
d'emploi salarié
à 24 mois de
la génération
précédente

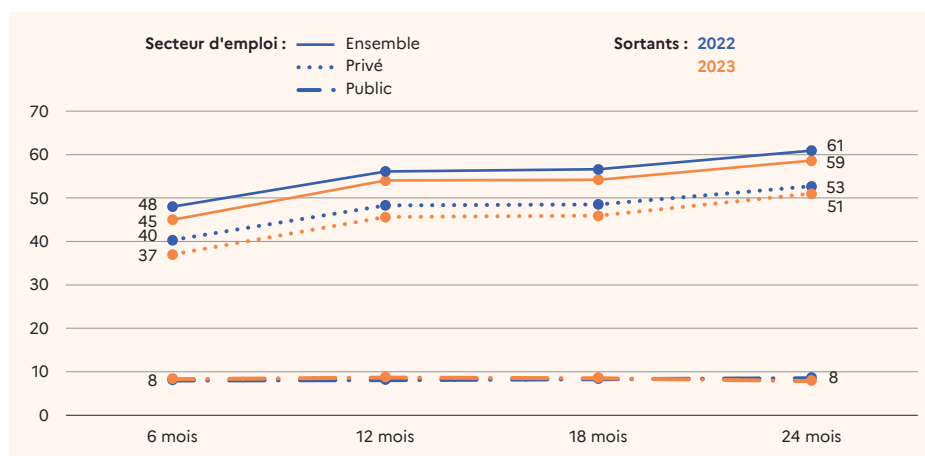
27 % en emploi
à durée indéterminée

Deux ans après leur sortie d'études en 2023, 59 % des lycéens professionnels en emploi salarié

En juillet 2025, deux ans après leur sortie d'études en 2023, 59 % des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS (dénomination réduite à la mention « lycéens professionnels » dans la suite de la publication) sont en emploi salarié en France (encadré A en ligne). Ce taux d'emploi est supérieur de 13,6 points à celui observé 6 mois après la sortie d'études [figure 1](#). Si l'emploi salarié public reste quasi-stable à 8 % entre 6 mois et 24 mois, l'emploi salarié privé augmente de 14,0 points.

Par rapport aux sortants 2022, le taux d'emploi salarié diminue de 3,0 points à 6 mois et de 2,3 points à 24 mois. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'emploi des jeunes ([bibliographie en ligne \[1\]](#)). Elle concerne principalement le secteur privé (- 3,3 points à 6 mois et - 1,7 point à 24 mois). Les jeunes femmes ont un taux d'emploi salarié plus élevé que les jeunes hommes (+ 3,5 points) 6 mois après leur sortie d'études en 2023, du fait d'une meilleure insertion dans le secteur public ([bibliographie en ligne \[2\]](#)). À 24 mois, la situation s'inverse en faveur des hommes (+ 0,9 point) : l'emploi salarié public recule chez les femmes (- 1,8 point) tandis qu'il augmente chez les hommes (+ 0,8 point),

1 Taux d'emploi salarié à 6, 12, 18 et 24 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2022 et 2023, selon le secteur d'emploi (en %)

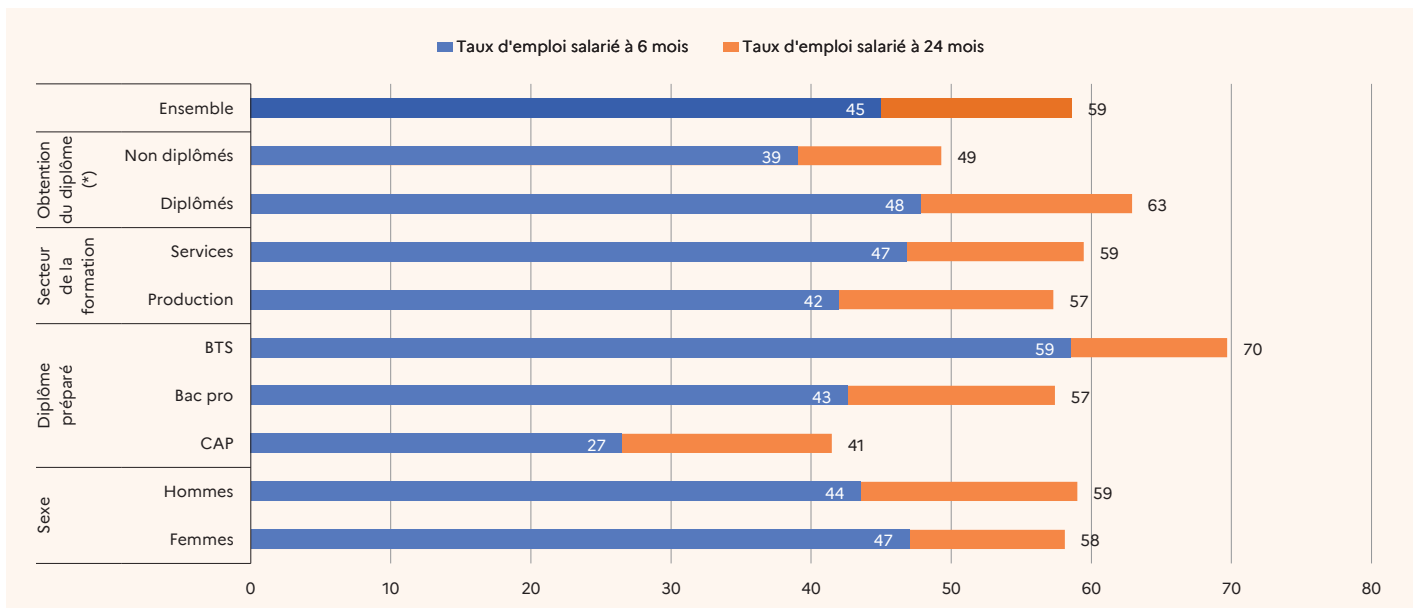


Lecture : parmi les lycéens professionnels sortant d'études en 2023, 59 % sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie, dont 51 % dans le secteur privé.

Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2022 et 2023 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, 6 à 24 mois après la fin de leurs études (hors mentions complémentaires de niveau 3 (MC3) et de niveau 4 (MC4) qui représentent respectivement 0,8 % et 1,0 % des lycéens professionnels sortant en 2023).

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

2 Taux d'emploi salarié à 6 et 24 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2023 (en %)



(*) L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas disponible pour respectivement 9 %, 5 %, 4 % des sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, BTS, qui sont donc exclus de l'analyse.

Lecture : 41 % des lycéens professionnels de CAP sortant d'études en 2023 sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France hors Mayotte, sortants en 2023 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, 6 à 24 mois après la fin de leurs études (hors mentions complémentaires).

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 26.26. DEPP

et l'emploi salarié privé augmente moins chez les femmes (+ 13,0 points, contre + 14,7 points) (**figure B en ligne**). Ceci s'explique notamment par des différences de parcours : dès la sortie d'études, les femmes sont plus nombreuses à réaliser une mission de service civique, principalement dans le secteur public. Les jeunes en service civique reprennent ensuite plus souvent leurs études, ce qui peut contribuer à une plus faible insertion à 24 mois (**bibliographie en ligne [3]**).

Le diplôme associé à une meilleure insertion professionnelle

L'insertion professionnelle deux ans après la sortie des études est d'autant plus importante que le niveau de diplôme préparé est élevé. Parmi les lycéens professionnels sortis en 2023, 41 % des sortants d'un CAP, 57 % des sortants d'un baccalauréat professionnel et 70 % des sortants d'un BTS occupent un emploi salarié **figure 2**. Quel que soit le niveau de diplôme préparé, la progression du taux d'emploi salarié est plus marquée entre 6 et 12 mois après la sortie d'études. Les domaines de spécialité avec les taux d'emploi salarié à 24 mois les plus élevés sont « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (67 %) et « transport, manutention, magasinage » (65 %) (**figure A en ligne**).

L'obtention du diplôme reste associée à une meilleure insertion : 63 % des diplômés en 2023 sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie d'études, contre 49 % des non diplômés, soit un écart plus marqué qu'à 6 mois (+ 13,6 points, contre + 8,8 points).

Cette différence se renforce par rapport à la génération précédente sortie en 2022 qui affichait un écart de 12,3 points à 24 mois, en faveur des diplômés.

26 % des sortants en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études

Parmi les lycéens professionnels sortis d'études en 2023, 26 % sont en emploi salarié aux quatre points d'observation (à 6, 12, 18 et 24 mois). Parmi eux, 50 % sont chez le même employeur. À l'inverse, 22 % n'ont jamais été en emploi salarié à aucun des points d'observation et 52 % ont été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi (**figure C en ligne**). Ces parcours varient selon le diplôme préparé : 37 % des sortants de BTS sont en emploi aux quatre points, contre 13 % des sortants d'un CAP et 23 % d'un baccalauréat professionnel.

Un accès progressif à l'emploi à durée indéterminée

Deux ans après leur sortie d'études en 2023, 27 % des lycéens professionnels ont un emploi salarié à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), soit une diminution de 1,7 point par rapport aux sortants 2022. Ce taux est supérieur de 9,5 points à celui observé 6 mois après la sortie d'études en 2023. Par ailleurs, 29 % occupent un emploi à durée déterminée (CDD ou intérim) et 2 % ont un autre type de contrat.

Parmi les lycéens professionnels en emploi à durée indéterminée 6 mois après leur sortie d'études, 63 % ont également un emploi de ce type deux ans après la sortie. 15 % des lycéens professionnels sans emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études sont en emploi à durée indéterminée deux ans après (**figures D à G en ligne**).

Les lycéens professionnels en emploi salarié deux ans après la sortie sont 46 % à occuper un emploi à durée indéterminée (+ 7,0 points par rapport à la situation à 6 mois) et 50 % un emploi à durée déterminée : 40 % sont en CDD (+ 4,3 points par rapport à la situation à 6 mois) et 10 % en intérim (- 4,0 points). Enfin, 4 % disposent d'un autre type de contrat (- 7,2 points) (**figures H à J en ligne**). Deux ans après la sortie d'études, la spécialité où la part d'emploi à durée indéterminée est la plus importante est « transport, manutention, magasinage », avec 57 % des contrats concernés. Les sortants d'une formation relevant des services sont davantage en CDD à 24 mois (44 %) que ceux issus d'une formation en production (34 %), tandis que l'intérim est plus fréquent après une formation en production (14 % contre 8 % dans les services). Enfin, deux ans après la sortie d'études, la part d'emploi à temps complet parmi les sortants en emploi salarié augmente pour atteindre 84 %, contre 76 % à 6 mois (+ 7,3 points). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 26.26, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information